

Conseil Municipal du Jeudi 10 Mars 2022

Le Jeudi 10 Mars 2022 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Bernadette HERMIER, Maire.

Etaient présents : Michel COSME, Sylvie FRATESI, Rémy MAUNIER, Mathilde BORDIER, Jean-Baptiste BOURGOIN, Régis MILLOT, Marcelle CEDE, Colette SZPUNAR, Murielle VIAUX. Armelle DELVINQUIERE

En préambule à l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 Janvier 2022 est voté.

Ordre du jour

1 – Vote du compte administratif 2021:

Mme. la maire détaille aux conseillers municipaux les différents chapitres relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

11- Section Fonctionnement :

Dépenses : Elles représentent la somme de 311868,54 €.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, les plus significatives concernent les charges de personnel (salaires et frais y afférents) pour un montant de 114117,68 €.

Viennent ensuite les dépenses relatives aux travaux de voirie et à l'entretien du matériel roulant pour un montant de 29572,07 €.

Les dépenses dans le domaine énergétique (Electricité, carburant, chauffage) sont conséquentes car de l'ordre de 15764,15 €, mais bien contenues notamment grâce à l'application de mesures d'économie et des investissements antérieurs, en particulier l'installation de la chaufferie à bois.

On notera par ailleurs une dépense exceptionnelle en 2021 de 8216, 80 € pour la remise en état d'une partie de la mairie à la suite de l'incendie qui en octobre 2019 avait endommagé le premier étage du bâtiment. Cette dépense est cependant compensée par la prise en charge par les assurances du montant des dommages.

Recettes : Elles représentent la somme de 359256,07 €.

A titre d'exemples les impôts et taxes ont rapporté la somme de 176125,66€. Les dotations et subventions constituent aussi un apport financier non négligeable d'un montant de 82109,52 €.

12- Section Investissement :

Dépenses : Les dépenses d'investissement représentent la somme de 282519,97 €.

Le montant du remboursement des emprunts s'élève à 219964,27 €. Ils ont contribué ces dernières années à l'amélioration de la qualité de vie des saint-martinois et à la gestion réaliste des projets communaux structurants envisagés et/ou engagés.

Au chapitre des investissements significatifs, on notera le remplacement de l'éclairage public par des LED (coût de 18477 € pour l'année 2021), ce qui permettra la réalisation de substantielles économies.

Recettes : Les recettes d'investissement s'élèvent à 195426,74 €.

Elles sont essentiellement constituées par les subventions d'investissement (83984,21 €) telle celle accordée par la région pour la chaufferie au bois ou encore dans un autre chapitre, la dotation du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) d'un montant de 50437 €.

Au final, la section de fonctionnement présente un excédent de 47387,53 €, tandis que la section investissement accuse un déficit de 87093,23 €.

Le déficit de 39705,70 € du rapport dépenses /recettes, est compensé par l'excédent de l'année 2020 de 122310,18 € ce qui permet un résultat de clôture excédentaire du compte administratif pour 2021 égal à 82604,58 €.

Le résultat avec les restes à réaliser présente quant à lui un excédent de 37304,58 €.

Mr. Michel COSME 1^{er} adjoint au maire fait procéder au vote du compte administratif, adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2- Approbation du compte de gestion 2021 :

Le résultat à la clôture de l'exercice 2020 présente un excédent de 122310,28 €. Le résultat de l'exercice 2021, un déficit de 39705,70 €. Le résultat du compte de gestion pour l'année 2021 est par conséquent excédentaire de 82604,58 €.

Le compte de gestion est approuvé par les Conseillers présents.

3- Affectation du résultat 2021:

La somme de 37304,58 €, obtenue après déduction du " reste à réaliser "est affectée à la section investissement.

4- Vote du budget 2022:

Mme. le maire détaille le budget 2022.

Section fonctionnement :

Montant des **dépenses** envisagées : 368282,58 €

- Acquisition de matériels : A la majorité, les conseillers présents approuvent l'achat d'un tracteur d'occasion d'un coût de 55000 €, en complément de celui existant mais usagé.
- Emprunts : Ce sont trois emprunts qui restent à rembourser.

- Les conseillers présents autorisent l'ouverture d'un crédit (non activée) d'un montant de 40 000 €.
- La trésorerie est saine, mais la réalisation des projets ambitieux pour 2022 nécessite le recours à un emprunt de 121000 € à un taux avantageux de 0,64%, sur une période de 15 ans. Le recours à cet emprunt est autorisé à l'unanimité des conseillers présents.

Montant des **recettes** envisagées : 368282,58 €.

Elles sont composées entre autres, des impôts (175877 €), de la redevance eau : 21000 €, des dotations (86717 €), du revenu des immeubles (36700 €).

Section investissement :

Le montant des **dépenses** inscrites en investissement représente la somme de 244975,43 € dont :

Parcours de santé (53148 €),

Parking de la salle des fêtes.

Réfection du logement situé 6 rue de Saint-Fargeau.

Le budget pour l'année 2022 d'un montant de 613258, 01 € fonctionnement plus investissement est voté.

5- Repas communal du 27 Mars 2022:

La date du repas communal est confirmée pour le Dimanche 27 Mars 2022. Ce repas est offert par la commune aux habitants âgés de 60 ans et plus.

Le menu retenu est une choucroute.

Les personnes ne pouvant y participer se verront offrir un colis.

6- Bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022 :

Le planning pour la tenue des bureaux de vote par les conseillers municipaux à l'occasion des élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022 a été arrêté.

7- Dossiers en cours :

- La part communale sur la consommation d'eau passe de 0,64 € le m³ à 0,68 €.
- Il sera désormais appliqué un forfait de 98 € annuels pour la redevance relative aux ordures ménagères concernant les logements vacants ou vides de meubles. Ils étaient exonérés de cette taxe jusqu'à présent. En conséquence, la mairie ne délivrera plus d'attestation concernant ces logements.

8- Questions diverses :

- Mme. le maire intervient sur la guerre en Ukraine. Après un résumé de la situation actuelle, notamment sur la souffrance et les besoins du peuple ukrainien, elle propose que la commune s'associe à l'élan de solidarité national en faveur des victimes de ce conflit. Un appel aux dons sera lancé dans les prochains jours auprès des saint-martinois.
- Un article sera rédigé dans le prochain bulletin d'information communal sur la lutte contre les nuisances sonores, la divagation d'animaux sur la voie publique ou errants et sur la nouvelle réponse pénale en matière de dépôts sauvages d'ordures.
- Mr. Jean-Baptiste BOURGOIN intervient sur l'état de la route des Plumiers à Blandy, qui est particulièrement dégradée. Le service technique sera chargé d'y remédier.

La séance du Conseil Municipal est clôturée